



Maraçon, le 28 avril 2023

MUNICIPALITE  
DE  
1613 MARAÇON

## **PREAVIS MUNICIPAL NO. 02/2023 concernant une demande de crédit complémentaire au budget 2023 de CHF 17'000.00 pour l'achat de tables pour la salle villageoise**

Au Conseil général  
de Maraçon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. Préambule**

La salle villageoise de Maraçon est utilisée pour des mariages, des fêtes communales ou privées, des soirées de gym, de zumba et comme votre présence le confirme, pour les séances du Conseil général.

### **2. Exposé des motifs**

Après avoir usé 3 syndics et vécu moult fêtes, les 24 tables de la salle villageoise donnent quelques signes de fatigue, après plus de 25 ans de service. En raison d'une usure irréparable, l'une d'elle est déjà partie à la déchèterie.

Après discussion et renseignements pris autour de ce sujet, la Municipalité propose de remplacer les 25 tables de la salle villageoise dans les plus courts délais. Le choix s'est porté sur un modèle de taille identique, fabriqué en Suisse romande et présentant un panneau avec une âme en plastique recyclé.

### **3. Estimation des coûts**

Fourniture et transport de 25 tables de même dimensions : CHF 17'000.00

Pos	Désignation	Qté	Unité	Prix Unit.	Total Net
001	<b>9629-180080-001</b> <b>Table à pieds rabattables "green"</b> Dimension: 180 x 80 cm, hauteur fixe 76 cm Pieds en forme de T, 2 colonnes, chromés, rabattables à blocage automatique et 4 embouts réglables. Plateau 40 mm en MDF avec noyau en PET recyclé, plaqué stratifié avec chant ABS assortis, Argolite 330 Gris blanc / S 1000-N. Facilement empilable grâce à son poids léger.	25	Pce	680.00	17'000.00



#### 4. **Financement**

Suite à ce nouvel achat, le résultat du budget communal se soldera par une augmentation de charge et portera le déficit à CHF 63'023.75.

#### 5. **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL GENERAL DE MARACON :**

- Vu le préavis no. 02/2023 du 28 avril 2023 ;
- Oûi le rapport de la commission de gestion ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### **DÉCIDE**

- d'accepter l'achat de nouvelles tables pour la salle villageoise ;
- d'autoriser la Municipalité à utiliser CHF 17'000.00 à cet effet ;
- de porter ce montant en complément du budget 2023 et de financer ainsi cette dépense par le compte de fonctionnement.

Le Syndic

Didier Erttebert

Au nom de la Municipalité



La secrétaire

Catherine Gaillard

**Municipal responsable : Marc Visinand, municipal en charge des bâtiments**